

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 2023

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le vendredi 15 décembre 2023 à 14H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 27 novembre 2023

Membres en exercice : 22

Membres présents avec voix délibérative : 12

Membres présents : Pierre ALLARD, Stéphane DESTRUHAUT, Chérifa TLEMSANI, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre VARACHAUD, Daniel PERROT, Fabrice GERVILLE-REACHE, Françoise RIVET, Bernadette TROUBAT, Michel CUBERTAFON, Sébastien LARCHER.

**Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 6**

M. Jean-Louis NOUHAUD a donné pouvoir à M. Pierre ALLARD

Mme Cécile BOURDEAU a donné pouvoir à Mme Chérifa TLEMSANI

Mme Gulsen YLDIRIM a donné pouvoir à Mme Bernadette TROUBAT

Mme Brigitte LARDY a donné pouvoir à Mme Yves RAYMONDAUD

M. Gilles BEGOUT a donné pouvoir à M. Alain JOUANNY

M. Jean-Claude LEBLOIS a donné pouvoir à M. Stéphane DESTRUHAUT

### Délibération N° DEL2023-4-01 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

**Ont pris part au vote :**

Pierre ALLARD, Stéphane DESTRUHAUT, Chérifa TLEMSANI, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre VARACHAUD, Daniel PERROT, Fabrice GERVILLE-REACHE, Françoise RIVET, Bernadette TROUBAT, Michel CUBERTAFON, Sébastien LARCHER.

**Dénombrement suffrages :**

- Pour : 18

- Contre : 0

## RAPPORT SUR L'EVOLUTION PREVISIBLE DES RESSOURCES ET DES CHARGES DU SDIS DURANT L'EXERCICE 2024

Conformément à l'article L.1424-35 du CGCT, le Conseil d'Administration du SDIS doit adopter un rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles au cours de l'année à venir, au vu duquel le Conseil départemental fixe le montant de sa contribution.

Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte économique difficile, marqué par des taux d'intérêt très élevés, une inflation qui est restée très importante en 2023.

Cette conjoncture morose affecte au premier chef les collectivités locales, et notamment le Département, confrontées aux diverses hausses tant de l'énergie, du point d'indice, des taux d'intérêt et des contrats de maintenance qui grèvent fortement leurs budgets.

Dans ce contexte les grandes orientations budgétaires sont les suivantes :

- Contenir drastiquement l'augmentation des dépenses de fonctionnement, notamment celles liées aux charges générales afin d'éviter une trop grande dégradation de la capacité d'autofinancement brute qui met notre équilibre budgétaire en péril ;
- Poursuivre un programme d'investissement dynamique, notamment pour le renouvellement de la caserne Mitout, tout en assurant un renouvellement des matériels pour maintenir l'activité opérationnelle et en poursuivant l'opération d'économies d'énergie ;

- Optimiser la gestion des engagements financiers pluriannuels, notamment avec le Conseil Départemental de Haute-Vienne ;
- Assurer la soutenabilité de la dette.

Le maintien de ces engagements conjugué à la hausse de toutes ces charges nécessite un niveau de contributions conséquent pour l'année 2024.

En effet, l'équilibre de la section de fonctionnement se fait essentiellement par les contributions des collectivités qui constituent aux alentours de 91,6% des recettes de fonctionnement totales de la section.

Par ailleurs, le volume de dépenses d'investissement à venir sur les trois prochains exercices tel qu'énoncé dans le plan pluriannuel d'investissement adopté par le CASDIS en décembre 2022, reste important puisqu'il prévoit près de 13,5 M€ d'investissement sur les années 2024-2026.

Compte tenu de l'affaiblissement de notre autofinancement, et afin d'assurer notre équilibre budgétaire, il convient de prévoir un niveau suffisant de participation des collectivités financeurs, en fonction d'un niveau de dépenses estimé.

Il vous est proposé que la participation des communes et établissements publics de coopération intercommunale soit portée à 15 253 412 €, en augmentation de 863 401€ (+6 %), soit +2,3 € par habitant par rapport à 2023.

Le Conseil Départemental verrait sa participation sollicitée à hauteur de 11 068 177 € représentant une augmentation de 626 501€, soit +6% de sa contribution.

En section d'investissement ce budget à hauteur de 13 759 768 € s'avère stable par rapport à 2023.

Il repose sur le mécanisme de la reprise anticipée du résultat de fonctionnement à hauteur de 816 855,34 € lequel est constitué du résultat reporté de l'exercice 2022 de 1 649 395,77 €, conjugué au déficit de fonctionnement de l'exercice 2022 estimé à ce jour à 832 540,43 €.

## LE FONCTIONNEMENT

La masse budgétaire globale de la section de fonctionnement avec 28 734 832 € est en augmentation globale de seulement 2,37% par rapport au budget 2023.

Un effort très conséquent a été fait sur les dépenses de gestion de 2,14% (+ 781 306€), et ce tant au niveau du chapitre 011 (charges à caractère général) en hausse de 2,27%, et du chapitre 012 relatif à la masse salariale en augmentation de 2,13%.

Les dépenses ont été contraintes sur tous les postes de gestion afin d'équilibrer le budget.

### **CHARGES A CARACTERE GENERAL ET DE GESTION COURANTE (CH 011/65)**

Le projet de budget pour 2024 retient une hypothèse d'augmentation du chapitre de près de 2,27% (+167 508,23€).

Cette évolution repose sur une gestion extrêmement serrée de toutes les enveloppes, particulièrement celle allouée à l'énergie électricité qui a été maintenue à l'identique (malgré la fin de l'amortisseur d'électricité), ainsi que celle relative au carburant nonobstant la hausse de l'activité et du prix du baril.

Toutes les autres lignes ont fait l'objet d'arbitrage drastique, notamment pour les services logistiques et techniques, dont le budget est maintenu à l'identique malgré d'une part la hausse de l'activité opérationnelle et donc de maintenance, et d'autre part l'augmentation du coût des fournitures. Il en va de même pour les actions de formation de la chaîne de commandement, qui ont été notablement réduites.

Un effort a dû être fait sur les contrats de maintenance (+10%, soit 126,5 K€), notamment informatique, dont les indices d'évolution de prix tous à plus de deux chiffres, ainsi que sur les contrats d'assurance, principalement du fait de la hausse du contrat de flotte automobile (+70 K€)

## **CHARGES DE PERSONNEL (CH 012)**

Le montant global du chapitre s'élève à 20 096 500€, en hausse de 426 900€ soit une augmentation très contenue de +2,17% par rapport à 2023.

Après un impact financier en 2023 de la revalorisation de 3,5% du point d'indice estimée à près de 493 000€, l'impact en 2024 de la revalorisation du point d'indice de 1,5% de juillet 2023 s'élève à près de 220 000€, soit la moitié de l'augmentation du chapitre.

Par ailleurs la hausse d'un point de la cotisation CNRACL est estimée à près de 85 000 € et l'augmentation 5 points d'indice majorés à près de 105 000 €.

La maîtrise des coûts oblige à geler l'enveloppe des indemnités de sapeurs-pompiers volontaires qui s'établit à 2,963 M€ contre 2,950 M€ en 2023, alors même que la rémunération des sapeurs-pompiers volontaires augmente de 3,5% (environ 103 000€) et que l'activité opérationnelle augmente également. La maîtrise dans l'année des dépenses en matière d'indemnités de sapeurs-pompiers volontaires imposera une grande rigueur à tous les services du SDIS pour l'année 2024.

## **FRAIS FINANCIERS**

L'estimation du montant de l'annuité en intérêts est établie en fonction de l'encours actuel et des dates éventuelles de mobilisation des emprunts. Elle s'élève à 260 000 €, enveloppe stable par rapport à 2022.

## **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

Le montant de la dotation aux amortissements est de 3 080 000 € (+4,41%), hausse qui s'explique notamment à la fois par l'amortissement des biens des années précédentes et par la nouvelle règle d'amortissement au prorata temporis dans l'année 2024.

## **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

La reprise anticipée du résultat de fonctionnement estimée à hauteur de 816 855 € permet difficilement, pour cette année 2024, d'équilibrer la section de fonctionnement. On constate un affaiblissement net de notre autofinancement puisque notre 002 était de 1,649 M€ en 2022 et 2,67 M€ 2021.

Elle l'est principalement par l'augmentation globale des contributions des collectivités à hauteur de 1 489 901 € (+6% par rapport à 2023).

La participation des communes et établissements publics de coopération intercommunale serait portée à 15 253 412 €, en augmentation de 863 401 € (+6 %).

Le Conseil Départemental verrait sa participation sollicitée à hauteur de 11 068 177 € représentant une augmentation de 626 501 €, soit une hausse de sa contribution également de 6%.

A noter que l'exonération de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (Ticpe) a été comptabilisée en recette à hauteur de 150 K€, malgré l'incertitude sur son versement en 2024.

## **L'INVESTISSEMENT**

Le projet de budget pour 2024 de cette section se caractérise par la poursuite de l'effort d'investissement, portée principalement par les travaux de casernement, au premier rang desquels l'extension restructuration de la caserne Mitout.

Le montant total des dépenses d'investissement (remboursement du capital de la dette, opérations d'ordre et dépenses d'équipement) est estimé à 13 759 768 €, stable par rapport à 2023.

Les dépenses réelles d'équipement s'élèvent à 9 628 245€, avec des reports en dépenses de 248 512 €.

Les dépenses d'ordre concernent la neutralisation des amortissements de bâtiments ainsi que les opérations patrimoniales d'intégration des avances aux comptes d'immobilisation pour 4,131 M€.

### **LES MATERIELS**

Les dépenses relatives à l'informatique et aux transmissions atteignent 782 102 € essentiellement comprises au sein du schéma directeur informatique (renouvellement de logiciels et des réseaux d'alerte).

L'enveloppe annuelle d'achats de véhicules reste maîtrisée à 1 110 000 €.

### **LES TRAVAUX**

L'enveloppe consacrée aux menus travaux d'entretien effectués dans les centres de secours, qui préviennent d'importantes dépenses ultérieures, s'élève à 230 000 €.

Par ailleurs une opération spécifique de travaux d'économies d'énergie sur diverses casernes du département se poursuit pour la deuxième année à hauteur de 166 140 €.

Concernant les programmes de travaux neufs et de réhabilitation, le projet de budget 2024 s'articule essentiellement autour de la dernière grosse année de travaux sur le centre de secours Martial Mitout, avec une enveloppe à hauteur de 3 500 000 €.

Quant aux casernes de volontaires du Département, telles qu'énoncées dans le programme pluriannuel d'investissement (financées à 10 % par le sdis), les opérations de restructuration extension des casernes de St Léonard de Noblat, de Nexon et de Nantiat s'achèveront en 2024, année qui verra démarrer l'opération pour la caserne de Pierre Buffière.

Pour l'année 2024 sont programmés au budget les montants suivants :

Centre de Secours Principal Martial Mitout :	3 500 000 €
Schéma Directeur des Systèmes d'Information 2 :	511 102 €
Réaménagement du 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> étage direction :	99 100 €

### **ETAT DE LA DETTE**

Le tableau de bord de la dette du SDIS de la Haute-Vienne démontre qualitativement sa sureté, puisqu'elle est cotée dans son intégralité 1A sur la Charte Gissler (évaluation bancaire du risque). Elle est composée à près de 63 % de taux fixe, de 16% de variable et de près de 21 % de livret A.

Sur le plan quantitatif l'encours global de dette s'élève à 9 331 620 € fin 2023, soit une légère augmentation par rapport à il y a un an (9,1 M€).

Le remboursement annuel du capital de la dette s'élève en 2024 à hauteur de 1 650 000 €, stable par rapport à l'année précédente.

### **L'AUTOFINANCEMENT**

La Capacité d'Autofinancement brute prévisionnelle pour 2024 dégagée par la section de fonctionnement est estimée à environ 1,81 M€. Elle est composée des recettes réelles de fonctionnement auquel on retranche des dépenses réelles de fonctionnement.

Une fois remboursé le paiement du capital de la dette pour 1,65 M €, on estime une Capacité d'Autofinancement Nette positive à hauteur de 161 K €.

## LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

<b>Autofinancement :</b>	Dotation amortissement :	3 080 000 €
<b>Autres ressources propres :</b>	FCTVA	475 000 €
	Subvention d'équipement Par le Conseil Départemental à financer au titre de 2023	1 980 000 € et 1 050 000 € restant
<b>Emprunt :</b>		1 472 893,10 €

En conclusion, et malgré l'effort important des collectivités contributrices, l'équilibre de ce projet de budget 2024 a impliqué une grande restriction dans les prévisions de dépenses, notamment l'enveloppe des vacances, celle des énergies ou de la formation, susceptible de grever la réponse opérationnelle et ne permettra pas d'absorber de nouvelles mesures exogènes.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire M 61 des services départementaux d'incendie et de secours, et l'instruction budgétaire M57 applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

### DECIDE

- De prendre acte des orientations budgétaires 2024 telles que ci avant évoquées
- De solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute Vienne une contribution de fonctionnement à hauteur de 11 068 177 €.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20231215-DEL2023-4-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Signé électroniquement par le SDIS 87,  
le 20/12/2023,  
par Pierre Allard, Président.

